

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le 13 mars
Le Conseil municipal de la commune de l'île Molène d'ôment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de M. Didier DELHALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2026

PRESENTS : Didier DELHALLE, Claudie COROLLEUR, DELHALLE Céline,
Aurore PETTON, Amélie JACOB

Nombre de conseillers:

en exercice : 10

présents : 5

absents excusés : 5

Louis SQUIBAN donne pouvoir à Claudie COROLLEUR

Frédérique MASSON donne pouvoir à Céline DELHALLE

Olivier JACQ donne pouvoir à Aurore PETTON

Jean-Marc CORBEL donne pouvoir à Amélie JACOB

Vincent PICHON donne pouvoir à Didier DELHALLE

OBJET : Mise en place d'un bail emphytéotique avec Brest Métropole Habitat

La commune de l'Île-Molène est propriétaire d'un bien sis 10 rue Tachen Huella. Sur ce terrain se trouve l'ancienne école des Sœurs, aujourd'hui désaffectée. Ce bâtiment est constitué de 3 salles de classe et d'un grand logement.

Le bâtiment est en deux parties :

- **Au Nord, un logement sur 2 niveaux + combles, qui était occupé par les Sœurs installées sur l'île.**
- **Au Sud, deux salles de classes en rez-de-chaussée et une 3^{ème} en étage, desservie par un escalier extérieur en béton.**

Les espaces extérieurs sont composés d'un parvis en façade de la parcelle sur la rue Tachen Huella, d'un 1^{er} espace vert situé à l'Est de la parcelle, et d'un second à l'Ouest.

L'ensemble du bâtiment doit faire l'objet d'une rénovation et d'un réaménagement par Brest Métropole Habitat. Quatre volumes seront ainsi créés :

- **Un premier volume constitué par le grand logement situé au Nord, qui sera rénové ;**
- **Un deuxième volume constitué par un futur T3 situé à l'étage du bâtiment Sud et accessible par un escalier extérieur ;**
- **Un troisième volume constitué par 3 studios, situé au rez-de-chaussée du bâtiment Sud.**
- **Un quatrième volume constitué d'une aire réservée aux ordures ménagères et aux recyclables des logements.**

L'ensemble du bâtiment pourra être soumis au régime de la copropriété.

Il est proposé que tous des volumes restent la propriété de la commune de l'Île-Molène, mais qu'ils fassent l'objet d'un bail emphytéotique au profit de Brest Métropole Habitat. Monsieur le Maire présente les conditions principales de ce bail emphytéotique, qui sont les suivantes :

- **Destination des lieux objets du bail : le bien loué est exclusivement destiné à l'usage de logements d'habitation, les volumes 1 et 2 étant obligatoirement dédiés à la résidence principale ;**



- **Durée du bail : 40 ans, sous réserve que l'ensemble des prêts contractés par BMH pour cette opération soit arrivé à échéance, faute de quoi le bail serait prolongé jusqu'au terme de l'ensemble de ces prêts ;**
- **Redevance : le bail est consenti moyennant une redevance annuelle fixée à 1,00 € symbolique.**

Il est précisé que les frais liés à ce bail seront pris en charge par Brest Métropole Habitat.

Ce bail devra également être reçu par un notaire.

Entendu l'exposé,

Vu l'article L.1311-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'état descriptif de division en volumes tel que présenté,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **Approuver l'état descriptif de division en volumes ;**
- **Approuver l'établissement du bail emphytéotique pour une durée de 40 ans, sous réserve que les prêts contractés par BMH pour cette opération soient arrivés à échéance à cette date, faute de quoi le bail serait prolongé jusqu'au terme de l'ensemble de ces prêts, et moyennant une redevance annuel d'un euro symbolique, de cinq logements, de l'aire réservée aux ordures ménagères, sis 10 rue Tachen Huella, par la commune de l'Île-Molène au profit de Brest Métropole Habitat ;**
- **Autoriser le Maire à signer l'état descriptif de division en volumes, ledit bail emphytéotique, ainsi que tout acte et document en relation avec cette opération.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Absention : 0

Fait et délibéré en Mairie le 13 mars 2026.

Monsieur Didier DELHALLE,

Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le 13 mars
Le Conseil municipal de la commune de l'île Molène dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de M. Didier DELHALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2026

PRESENTS : Didier DELHALLE, Claudie COROLLEUR, DELHALLE Céline,
Aurore PETTON, Amélie JACOB

Nombre de conseillers:

en exercice : 10

présents : 5

absents excusés : 5

Louis SQUIBAN donne pouvoir à Claudie COROLLEUR

Frédérique MASSON donne pouvoir à Céline DELHALLE

Olivier JACQ donne pouvoir à Aurore PETTON

Jean-Marc CORBEL donne pouvoir à Amélie JACOB

Vincent PICHON donne pouvoir à Didier DELHALLE

OBJET : Vote d'une subvention à l'association Crins Blancs – Pays d'Armorique

Monsieur le Maire rappelle les circonstances de l'aide apportée par l'association Crins Blancs – Pays d'Armorique : 2 chevaux étaient présents sur l'île en 2020, dont un était gravement malade (cancer de l'œil); il était difficile et coûteux d'obtenir le déplacement d'un vétérinaire sur l'île, et le décès des chevaux aurait occasionné de grosses difficultés logistiques. Il a donc été décidé, pour leur bien-être comme pour des raisons pratiques, de déplacer les chevaux sur le continent : c'est l'association Crins Blancs – Pays d'Armorique qui a rendu cela possible.

Les chevaux sont aujourd'hui décédés, et M. le Maire explique qu'il souhaiterait remercier l'association par un don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité une subvention à l'association Crins Blancs – Pays d'Armorique, d'un montant de 300,00 €.

Fait et délibéré en Mairie le 13 mars 2026.

**M. Didier DELHALLE,
Maire**

